

# **BUDGET 2010**

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

L'exercice budgétaire qui s'achève a été marqué par la mise en œuvre de notre politique d'assainissement et redressement financier articulée autour des trois axes suivants :

- 1 - L'apurement progressif des arriérés de paiement, plus particulièrement les dépenses engagées non mandatées, en vue de réduire considérablement voire annihiler l'endettement de l'institution municipale ;
- 2 - La maîtrise des charges et l'engagement des nouvelles dépenses en fonction des disponibilités financières et non sur la base des crédits inscrits ;
- 3 - Le développement d'une nouvelle stratégie de mobilisation des recettes pour permettre à la Ville de Dakar de faire face aux besoins d'investissement exprimés par les populations.

Les résultats obtenus sont assez satisfaisants et permettent d'envisager le démarrage de la gestion budgétaire 2010 avec une situation financière plus reluisante.

Notre approche participative et inclusive nous a permis, grâce à l'apport de tous les acteurs impliqués directement ou indirectement dans la gestion de la Ville, d'identifier clairement les attentes des populations en termes d'investissement et de prise en charge de leurs besoins.

A cet effet, le débat sur les orientations budgétaires tenu le 28 Octobre 2009 au sein du Conseil Municipal a permis de dégager la liste des investissements jugés prioritaires dans tous les domaines qui relèvent de la compétence des collectivités locales.

La réalisation de l'ensemble des projets identifiés se fera de façon progressive grâce à une programmation pluriannuelle. L'objectif recherché est de prévoir, chaque année, un niveau de dépenses compatible avec les possibilités financières de la Ville.

C'est pourquoi, des efforts sont déjà entrepris pour optimiser le rendement des produits budgétaires avec un accent particulier sur le recouvrement des impôts locaux.

C'est dans cette perspective et en rapport avec la Recette Perception Municipale (RPM), que des opérations de recouvrement de grande envergure seront menées périodiquement et de façon soutenue. Le démarrage de la première phase est prévu pour le 16 novembre 2009.

Cette initiative vient compléter celle déjà entreprise avec la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID), dans le cadre d'une amélioration de l'assiette fiscale.

La réalisation de notre ambitieux programme d'investissement passe nécessairement par la définition d'une structure budgétaire mieux adaptée et soutenue par un niveau satisfaisant de recouvrement des ressources budgétaires.

Les recettes prévisionnelles de la Ville pour l'exercice budgétaire 2010 sont arrêtées à **39.919.290.439 FCFA** et se décomposent comme suit :

❖ Ressources propres	<b>33.359.720.439</b>
❖ Prêt AFD	<b>6.559.570.000</b>

# RECETTES

<b>I - LES RECETTES</b>	<b>39.919.290.439</b>
-------------------------	-----------------------

## 1.1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.

Elles sont estimées à **33.359.720.439 FCFA** et se décomposent comme suit :

➤ Produits d'exploitation	3.004.479.590
➤ Produits domaniaux	427.979.240
➤ Impôts locaux	27.152.611.609
➤ Taxes municipales	2.351.360.000
➤ Produits divers	90.000.000
➤ Dotation de fonctionnement	310.490.000
➤ Intérêts et dividendes reçus	17.800.000

### 1.1.1 - Produits d'exploitation **3.004.479.590**

Ils sont constitués par les comptes budgétaires suivants :

• Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2.718.288.996
• Services des pompes funèbres	8.400.000
• Actes d'urbanisme	253.836.594
• Actes d'Etat Civil	23.954.000

### **1.1.2 Les Produits Domaniaux 427.979.240**

Les produits domaniaux proviennent de l'exploitation des équipements marchands de la Ville. Le chapitre se lit comme suit :

▪ Produits de la location de souks	86.479.240
▪ Taxe journalière	219.000.000
▪ Autorisation stationnement taxis	88.000.000
▪ Droits de fourrières	2.500.000
▪ Concessions dans les cimetières	32.000.000

### **1.1.3 Les Impôts Locaux 27.152.611.609**

Ils constituent l'essentiel des ressources budgétaires de la Ville et représentent plus de **81%** des recettes ordinaires. Les impôts locaux sont émis sur rôles par la Direction des Impôts et sont recouvrés par la perception municipale.

Le chapitre budgétaire est constitué par les produits suivants :

▪ Minimum fiscal	2.950.000.000
▪ Contribution des patentes	19.910.786.734
▪ Impôt foncier bâti	3.598.306.258
▪ Taxe sur les véhicules	423.933.400
▪ Taxe sur plus-value immobilière	269.410.217

### **1.1.4 - Les Taxes Municipales 2.351.360.000**

Ce chapitre budgétaire est uniquement alimenté par les produits provenant de la taxe sur la publicité : 2.351.360.000

Les autres recettes de la section ordinaire sont constituées par :

▪ Produits des amendes	90.000.000
▪ Fonds de dotation de la décentralisation	310.490.000
▪ Remboursement de frais d'hospitalisation	5.000.000
▪ Revenus des actions	17.800.000

### **1.2 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.**

Elles proviennent uniquement du prêt octroyé par l'Agence Française de Développement (AFD) qui porte sur un montant de **10.000.000 euros** soit **6.559.570.000 FCFA.**

Ce financement est destiné au programme d'extension, de réhabilitation et de modernisation du réseau d'éclairage public.

Le financement consiste à la réalisation de :

- ❖ 9.650 foyers lumineux en extension ;
- ❖ 300 coffrets électriques équipés ;
- ❖ 60 Km de câbles et 1.000 poteaux en bois ;
- ❖ 630 lampadaires solaires ;
- ❖ 100 systèmes de commutation.

# DEPENSES

## **II - LES DEPENSES** **39.919.290.439**

Malgré l'existence de dépenses obligatoires assez significatives comme les Participations et les Salaires, la situation des dépenses budgétaires pour l'exercice 2010 laisse apparaître une prédominance des investissements sur le fonctionnement.

La structure des dépenses se présente comme suit :

❖ **Dépenses de Fonctionnement** **19.555.812.157**

❖ **Dépenses d'Investissement** **20.363.478.282**

Les dépenses de fonctionnement représentent **48,99%** du budget et celles affectées à l'investissement **51,01%**.

Cette articulation des dépenses résulte de notre volonté de privilégier l'affectation des ressources budgétaires aux investissements.

La **Section Fonctionnement** est caractérisée par l'importance de la masse salariale et des participations. Ces deux comptes font globalement **11.981.290.674 FCFA soit 61,27 %** des Dépenses de Fonctionnement et **30 %** du budget global.

La **Section Investissement** est dominée par le service Voirie qui englobe essentiellement les travaux de pavage, le réseau d'éclairage public, et les feux de signalisation. Pour un montant de **12.530.421.423 FCFA**. Ce service budgétaire représente **62 %** du montant total des investissements.

## **2-1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement les plus significatives peuvent s'apprécier à travers les différents services qui composent la section.

### **2.1.1 – Service 210 : Contingents et Participations**

Pour un montant de **3.170.117.260 FCFA**, les participations représentent **16,2 %** des dépenses de fonctionnement et **7,94 %** du budget. Le service participation s'analyse comme suit :

❖ Dotation aux Communes d'Arrondissement	1.900.000.000
❖ Participation lutte contre incendie	165.000.000
❖ Dotation Crédit Municipal de Dakar (CMD)	200.000.000
❖ Contrepartie ADM	485.651.540
❖ Participation CADAK	200.000.000
❖ Participation CETUD	181.715.720
❖ Participation SODAPE	24.750.000
❖ Coopératives d'habitat	80.000.000
❖ ASC Ville de Dakar	25.000.000
❖ Entretien grande mosquée et cathédrale	8.000.000

### **2.1.2 - Service 313 : Cabinet du Maire**

Le montant des dépenses prévisionnelles pour le cabinet du Maire est fixé à **1.467.593.328 FCFA** soit **3,68 %** du budget. Les dépenses les plus significatives sont les suivantes :

❖ Frais de mission	110.000.000
❖ Frais d'insertion dans les journaux	80.000.000
❖ Secours aux indigents	300.000.000
❖ Subvention ASC	150.000.000
❖ Subvention lieux de culte	80.000.000
❖ Coupes – récompenses et prix	70.000.000
❖ Indemnités délégués de quartier	149.400.000

### **2.1.3 - Service 321 : Secrétariat et Bureaux**

Le montant prévu pour ce service est de **1.785.330.744 FCFA** soit **4,4 %** du budget. L'essentiel des dépenses imputées à ce service concerne les salaires et accessoires qui représentent **78 %** du montant. Le service s'analyse comme suit :

❖ Salaires	1.393.158.318
❖ Communications téléphoniques	170.000.000
❖ Insertions dans les journaux	60.000.000
❖ Entretien machines	30.000.000
❖ Honoraires	20.000.000
❖ Produits d'entretien	15.000.000
❖ Fournitures de bureau	15.000.000
❖ Entretien divers	14.000.000
❖ Petits matériel de bureau	14.000.000

### 2.1.4 - Service 401 : Ateliers et Garages

Le montant retenu se chiffre à **1.018.195.052 FCFA** soit **2,55 %** du budget. Le service s'analyse comme suit :

❖ Carburant	450.000.000
❖ Location de véhicules	80.000.000
❖ Location d'engins	80.000.000
❖ Frais de personnel	335.717.413

### 2.1.5 - Service 441 : Education- Jeunesse - Culture et Sports

La prévision pour ce service budgétaire est arrêtée à **2.318.334.284. FCFA** soit **11,85 %** des dépenses de fonctionnement. Les comptes les plus significatifs sont les suivants :

❖ Uniformes des élèves	450.000.000
❖ Fournitures scolaires	58.000.000
❖ Coupes - Récompenses - Prix	50.000.000
❖ Bourses scolaires	375.000.000
❖ Salaires	1.281.741.744

### 2.1.6 - Service 451 : Santé – Hygiène – Actions sociales

Le montant prévu est de **3.591.773.454 FCFA** soit **18,37 %** des dépenses de fonctionnement. Ce service est dominé par les salaires qui représentent **90%** de la masse globale.

Le détail du service donne les résultats suivants :

❖ Médicaments	90.000.000
❖ Participations diverses	130.00.000
❖ Salaires et accessoires	3.217.542.838
❖ Habillement	15.000.000
❖ Acquisition de machines	15.000.000
❖ Acquisition appareils médicaux	15.000.000

### **2.1.7 - Service 509 : Dépenses Diverses**

Le montant retenu pour ce service est de **1.307.211.844 FCFA** soit **3,27%** du budget. L'analyse du service budgétaire donne les résultats suivants :

❖ Salaires personnel temporaire	800.000.000
❖ Acquisition titres de voyage	200.000.000
❖ Frais médicaux et d'hospitalisation	125.000.000
❖ Frais de formation	40.000.000
❖ Habillement personnel	40.000.000
❖ Autres dépenses	20.000.000

### **2.1.8 - Autres Services Budgétaires.**

Il s'agit essentiellement des services dont l'inscription budgétaire n'est pas très importante par rapport à la masse globale du budget.

Ces services s'analysent comme suit :

❖ service 110 : Redevances - Assurances	124.000.000
❖ service 322 : Mairies d'Arrondissement	676.347.112
❖ service 331 : Recette Municipale	226.533.448
❖ service 341 : Perception Municipale	474.406.970
❖ service 351 : Abattoirs – Halles et Marchés	343.132.000
❖ service 361 : Propriétés Communales	195.000.000
❖ service 371 : Protection c/Incendie	188.993.259
❖ service 381 : Voirie - Squares et Jardins	883.032.713
❖ service 391 : Nettoyement	252.142.600
❖ service 411 : Service des eaux	176.000.000
❖ service 421 : Eclairage public	855.000.000
❖ service 508 : Fêtes et cérémonies publiques	532.673.754

Pour l'ensemble de ces services budgétaires, on peut noter les dépenses suivantes :

❖ Salaires et accessoires	1.882.751.997
❖ Location de camions	340.000.000
❖ Electricité consommée	850.000.000
❖ Location d'immeubles	165.000.000
❖ Entretien jardins et places publiques	160.000.000
❖ Consommation Eau	170.000.000
❖ Location engins	360.000.000
❖ Frais d'hôtel et de restaurant	150.000.000
❖ Fêtes officielles	40.000.000

## **2-2 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Elles représentent **51,01%** du budget et seront financées comme suit :

1. Autofinancement	13.803.908.282
2. Prêt AFD	6.559.570.000

L'autofinancement représente les économies réalisées sur la section ordinaire du budget (Recettes de Fonctionnement - Dépenses de Fonctionnement).

### **2.2.1 - Service 701 : Equipements Administratifs**

Le montant prévu pour ce service est de **1.183.503.502 FCFA** soit **5,81%** des dépenses d'investissement. Le service s'analyse comme suit :

❖ Extension Hôtel de Ville	200.000.000
❖ Equipements informatiques et logiciels (Prêt AFD)	460.388.800
❖ Rénovation Building Communal	100.000.000
❖ Acquisition ascenseur	30.000.000
❖ Equipement DST	30.000.000
❖ Réfection Service Solde	25.000.000
❖ Réfection Centre Etat Civil	20.000.000

### 2.2.2 - Service 702 : VOIRIE

C'est le service qui englobe les investissements les plus importants. Le montant prévisionnel se chiffre à **12.530.421.423 FCFA soit 61,53 %** du montant total de la Section Investissement.

Les inscriptions au niveau de ce secteur concernent les domaines suivants :

❖ Reconstruction mur cimetièrè Yoff	300.000.000
❖ Modernisation des feux de signalisation	500.000.000
❖ Matériel de pavage des rues	700.000.000
❖ Modernisation rãseau électrique	6.082.254.085
❖ Entretien rãseau éclairage	1.020.000.000
❖ Pavoisement lumineux	50.000.000
❖ Autres travaux d'aménagement	121.648.460

### 2.2.3 - Service 704 : Infrastructures Commerciales

Le montant prévu est **270.000.000 FCFA** et concerne la rãfection des équipements marchands relevant de la Ville pour **250.000.000 FCFA** et de la mise en place des mesures de sãcurité pour **20.000.000 FCFA**.

### **2.2.4 Service 705 : Santé – Hygiène et Actions Sociales.**

Le montant prévu pour ce service est de **1.442.610.994 FCFA** soit **7,08%** des dépenses d'investissement. Les inscriptions concernent les secteurs suivants :

❖ Equipement centre ophtalmo	1.000.000.000
❖ Travaux centre ophtalmo (avenant)	122.000.000
❖ Acquisition groupes électrogènes	194.000.000
❖ Réfection toilettes cathédrale	15.204.488

### **2.2.5 Service 706 : Education – Jeunesse – Culture et Sports.**

Pour un montant de **3.664.522.463 FCFA** ce service représente **18%** des investissements prévus dans le budget 2010.

Le service s'apprécie comme suit :

❖ Réhabilitation équipements scolaires	2.025.884.741
❖ Colonies de Vacances	35.000.000
❖ Réhabilitation mausolée Diamalaye	259.345.574
❖ Réhabilitation mausolée Seydou N.TALL	219.607.587
❖ Achèvement Mausolée Cambéréne	200.000.000
❖ Réfection centres socio culturels	112.000.000
❖ Réhabilitation piscine olympique	200.000.000
❖ Aménagement parcours sportif	137.000.000
❖ Construction gradins terrain Grand Yoff	80.000.000

## 2.2.6 - Service : 711 Acquisition de Gros Matériel

L'inscription retenue est fixée à **645.000.000 FCFA** et vise le renouvellement du parc automobile de la Ville. Les acquisitions de véhicules concernent :

❖ les Corbillards	125.000.000
❖ les Ambulances	180.000.000
❖ les Véhicules de service	290.000.000
❖ les Cyclomoteurs	50.000.000

En ce qui concerne le service 721 relatif aux études générales, l'inscription de **600.000.000 FCFA** est affectée, en partie, aux études prévues dans le cadre du prêt AFD.

Les investissements pris en charge par le budget communal sont complétés par ceux prévus par l'Agence pour le Développement Municipal (ADM) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Équipement des Collectivités Locales (PRECOL).

Les résultats visés à travers ce projet de budget sont :

- crédibiliser l'engagement de la Ville de Dakar vis-à-vis des populations et de ses partenaires institutionnels ;
- restaurer durablement sa capacité d'autofinancement en vue de lui garantir une viabilité financière durable ;

- Rendre les dépenses d'investissement efficaces et efficientes avec des retombées positives sur le quotidien des populations ;
- Améliorer l'environnement de travail institutionnel des structures de la Ville de Dakar pour les rendre performantes.

Telle est, **Mesdames, Messieurs les conseillers**, l'économie du présent projet de budget.

**Khalifa Ababacar SALL**